

MOBILITÉS DE STAGE PROFESSIONNEL

RÈGLEMENT 2013

Appel régional à candidatures ouvert du 15 novembre 2012 au 29 mars 2013 (17h, heure de Bucarest)

1. OBJECTIFS	
<p>Les mobilités de stage professionnel visent à familiariser les étudiants au milieu professionnel correspondant à leur formation et leur permettent d'acquérir des compétences qui faciliteront leur l'insertion professionnelle à l'issue de leur parcours académique. Elles ont pour but de renforcer des compétences utiles au développement, de favoriser de l'insertion professionnelle dans la région d'origine, de promouvoir de l'accès des jeunes et des femmes aux responsabilités.</p> <p>L'appel à candidatures est disponible sur le site du Bureau Europe Centrale et Orientale (BECO) : http://www.auf.org/europe-centrale-et-orientale/bourses.</p>	
2. CALENDRIER	
15 novembre 2012	lancement de l'appel à candidatures
29 mars 2013	clôture de l'appel à candidatures
fin avril 2013	publication des résultats
juin – décembre 2013	mise en place des mobilités de stage professionnel
La mobilité de stage doit être impérativement effectué entre le 1er juin et le 31 décembre 2013 .	
3. CONDITIONS DE CANDIDATURE	
<p>L'établissement d'origine du (de la) candidat(e) doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ transmettre au BECO la liste de ses étudiant(e)s proposé(e)s candidat(e)s, sous forme de classement de ces candidatures en fonction de ses priorités (ce classement, qui ne s'impose pas à l'AUF, constitue néanmoins une indication) ; ▪ intégrer le stage dans le cursus de l'étudiant(e), avec prise en compte de ses résultats dans l'attribution du diplôme (à préciser les modalités concrètes dans l'attestation délivrée par les responsables) ; ▪ se porter garant pour la capacité et la qualité du candidat et reconnaître officiellement sa responsabilité solidaire avec le candidat proposé. <p>L'établissement d'origine est celui dans lequel le candidat est inscrit pendant l'année 2012-2013.</p> <p>Le (la) candidat(e) doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ être francophone¹ ; ▪ être régulièrement inscrit(e) dans une université membre de l'AUF en Europe centrale et orientale (cf. www.auf.org/membres) ; sont éligibles seulement les candidatures des étudiants inscrits dans l'avant-dernière année d'études (niveau Licence ou Master) ; en plus, les étudiants inscrits dans un cursus de niveau Licence, doivent être au moins en 3^e année d'études au moment d'effectuer leur stage² ; ▪ ne pas avoir déjà bénéficié d'une mobilité de l'AUF du même type ; ▪ déposer un dossier de candidature dûment rempli et dans les délais impartis ; compléter le formulaire de candidature EN LIGNE accessible à l'adresse https://formulaire.auf.org et joindre toutes les pièces demandées ; ▪ déclarer sur honneur toute prise en charge financière autre que celle demandée à l'AUF, sachant que le cofinancement constitue un avantage dans le classement des candidatures ; ▪ choisir une structure d'accueil en dehors de son pays d'origine et y obtenir son admission ; ▪ justifier l'opportunité à suivre ce stage au regard de sa formation et ses perspectives de carrière. <p>La structure d'accueil du (de la) candidat(e) doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ justifier de sa capacité à organiser le stage sollicité. 	
4. SÉLECTION DES CANDIDATURES	
AVANT PROPOS	
<p>L'AUF, en tant que personne morale privée qui favorise la compréhension interculturelle au sein des pays de la Francophonie, soutient la l'insertion professionnelle des diplômés en octroyant une aide financière (dite « allocation de mobilité de stage professionnel ») aux étudiants de ses établissements membres qui vient abonder, le cas échéant, des allocations obtenues par l'étudiant auprès de l'État, d'établissements publics ou privés d'enseignement supérieur, d'établissements publics ou d'organismes publics et privés de recherche.</p> <p>Il est porté à l'attention des candidats que l'AUF n'est pas un établissement public ayant une mission statutaire d'enseignement supérieur et de recherche. À ce titre, l'octroi d'une mobilité de stage professionnel n'implique pas le recrutement de l'étudiant par l'AUF ou l'instauration d'une relation de travail ou d'un quelconque lien de subordination entre l'AUF et l'étudiant sélectionné.</p>	

¹ une reconnaissance officielle de la compétence linguistique en français (correspondant au niveau B1 ou supérieur du Cadre Européen Commun de Référence) produit par les candidats constituera un avantage et peut résider dans l'un des documents suivants :

- un certificat de compétence linguistique : DALF (Diplôme approfondi de langue française.), DHEF (Diplôme de Hautes Etudes Françaises), DS (Diplôme supérieur d'études françaises modernes), DL (Diplôme de langue), CFP (Certificat de français professionnel), TEF (Test d'évaluation de français), TCF (Test de connaissance du français), DFP (Diplôme de français professionnel), DS (Diplôme Supérieur d'Études Françaises Modernes), Passeport linguistique ou autre ;
- un justificatif d'avoir suivi durant 4 semestres à raison de 2 heures par semaine des cours de langue française et réussi aux examens respectifs ;
- preuve d'avoir effectué un séjour académique d'une durée minimale de 6 mois dans un pays francophone avec la langue de travail le français ;
- preuve d'inscription dans un parcours universitaire ayant comme spécialité principale ou secondaire la langue française.

² cela signifie par exemple qu'un étudiant inscrit en 2^e année pour l'année 2012-2013 peut déposer sa candidature, à condition que son stage ait lieu entre le 1er septembre 2013 et le 31 décembre 2013, et sous réserve bien sûr qu'il soit admis en 3^e année.

MOBILITÉS DE STAGE PROFESSIONNEL

Cette aide financière ne peut donc pas être apparentée à un salaire ou à une rémunération, sous quelque forme que ce soit, puisqu'elle n'est pas obtenue en contrepartie d'un travail accompli dans un lien de subordination avec l'AUF. Par ailleurs, l'AUF n'exerce aucun pouvoir disciplinaire et de contrôle sur le bénéficiaire d'une allocation pour mobilité de stage professionnel. La scolarité et les recherches de l'étudiant restent régies par les règles en vigueur au sein de son établissement d'origine et/ou d'accueil.

Tout candidat à une mobilité de stage professionnel de l'AUF est fortement incité à rechercher d'autres apports lui permettant de combler tous les besoins rencontrés durant sa période de stage professionnel, particulièrement auprès de son établissement d'origine et/ou d'accueil.

PROCÉDURE

Dans le cas des candidatures multiples, les universités d'origine transmettront au BECO leur classement accompagné d'un avis motivé.

Les dossiers de candidatures doivent être complétés EN LIGN, à l'adresse <https://formulaire.auf.org>.

Après vérification de la conformité des dossiers, réalisée par le BECO, ceux-ci sont soumis à la Commission régionale d'experts pour la validation finale des résultats. Conformément aux usages universitaires, les décisions de la Commission régionale d'experts sont rendues de façon souveraine.

Les résultats sont portés à la connaissance des candidats par mise en ligne des listes d'admission sur le site Internet de l'AUF. Les candidats retenus sont notifiés par courrier à l'initiative du BECO. Les candidats doivent conserver les originaux des dossiers de candidature et les remettre à l'AUF s'ils sont sollicités.

5. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATS

- la qualité pédagogique du dossier (notes, motivation, avis du responsable direct...);
- la prise en compte du stage dans le cursus de l'étudiant;
- les objectifs professionnels recherchés par le candidat et la cohérence du stage avec la formation qu'il a suivie;
- l'opportunité d'emploi à l'issue de la mobilité/formation;
- l'engagement de la structure d'accueil (les possibilités de cofinancement du stage seront appréciées);
- la dimension francophone du projet de stage;
- le flux de mobilité (priorité aux mobilités Sud-Sud, puis Sud-Nord, puis Nord-Sud).

Priorité sera accordée aux étudiants de niveau Master et aux étudiants inscrits dans les formations francophones proposées par les universités de la région Europe centrale et orientale.

6. MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Les mobilités de stage professionnel sont accordées pour une durée de 1 à 3 mois, à effectuer entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2012. La période de mobilité est arrêtée par l'Agence universitaire de la Francophonie qui tient compte, dans la mesure du possible, des souhaits du bénéficiaire.

La période arrêtée pour le stage professionnel ne peut être modifiée (ajournée, morcelée, prolongée, interrompue), sauf autorisation écrite de la part de l'AUF, sous peine de remboursement du soutien financier – allocation de mobilité de stage professionnel, titre de transport, assurance.

7. NATURE DU SOUTIEN FINANCIER DE L'AUF

Les mobilités accordées comprennent exclusivement et au maximum :

- un titre de transport émis par l'Agence universitaire de la Francophonie et mis à disposition du bénéficiaire, lui permettant de faire le voyage de son pays d'origine au pays d'accueil et retour; le titre de transport n'est pas modifiable, notamment quant aux dates (le choix du moyen de transport appartient à l'Agence universitaire de la Francophonie; les excédents de bagage ne sont pas pris en charge);
- une allocation pour mobilité de stage établie en fonction du niveau de vie dans la région d'accueil et des éventuels cofinancements, versée dans la limite de la durée de la mobilité accordée et sous réserve de la confirmation par l'établissement d'accueil de l'assiduité du bénéficiaire;
- une assurance maladie-accident-rapatriement obligatoire dans le pays d'accueil, contractée par l'AUF.

Toutes les formalités (visa, vaccinations, logement ...) sont à la charge du bénéficiaire.

Une convention de stage entre l'Agence universitaire de la Francophonie, le bénéficiaire, l'établissement d'origine et la structure d'accueil doit impérativement être signée au moins 3 semaines avant le début de la mobilité.

Si l'établissement d'origine et/ou d'accueil informe l'AUF de l'arrêt prématuré du stage ou si l'allocataire ne répond plus aux conditions d'attribution de l'allocation, l'AUF peut suspendre ou annuler les versements subséquents de cette allocation.

8. OBLIGATIONS DES ÉTABLISSEMENTS

L'établissement d'origine et la structure d'accueil s'engagent à :

- faire respecter par l'allocataire le présent règlement;
- informer, dans les meilleurs délais, les services de l'AUF de tout arrêt prématuré du stage;
- faire respecter par l'allocataire les lois et règlements en vigueur au sein du pays d'accueil, en particulier les dispositions qui s'appliquent à lui(elle) en matière d'entrée et de séjour sur le territoire;
- faire respecter par l'allocataire les règlements en vigueur au sein de l'établissement d'origine et d'accueil;

MOBILITÉS DE STAGE PROFESSIONNEL

- communiquer en permanence avec l'AUF sur tout aspect concernant le déroulement de la mobilité de stage professionnel, dès la sélection du bénéficiaire et jusqu'à l'envoi du rapport ;
- communiquer à l'AUF le rapport d'activité rédigé par l'allocataire (dont le modèle sera communiqué par l'AUF) dans un délai de 2 mois après la fin de la mobilité. À des fins de promotion, l'AUF se réserve notamment le droit de publier tout ou partie du rapport en mentionnant le nom, le titre et la qualité du bénéficiaire. L'AUF se réserve également le droit de diffuser auprès de ses différents partenaires institutionnels de différents pays la liste des bénéficiaires sélectionnés. L'AUF n'entend tirer aucun fruit du travail de recherche et ne sera titulaire d'aucun droit d'auteur sur l'œuvre et les travaux de l'allocataire.

9. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être déposé EN LIGNE. Le formulaire de demande de mobilités de stage professionnel est accessible à l'adresse : <https://formulaires.auf.org>.

Pour être complet et valide, le dossier doit comprendre les pièces suivantes (à joindre au formulaire, en fichiers attachés, préférablement sous format .pdf) :

- lettre de motivation (pertinence du stage dans le parcours académique et professionnel, dimension francophone du projet, valorisation de cette expérience dans son parcours professionnel...);
- curriculum vitae actualisé ;
- copie du dossier de scolarité universitaire (relevé des notes) ;
- document faisant preuve de compétence linguistique en français (voir la note de référence 2, page 1), le cas échéant ;
- attestation d'inscription à l'université pour l'année en cours (2012-2013) ;
- projet professionnel détaillé intégré dans l'activité/les projets de la structure d'accueil ;
- attestation d'accord motivé de l'établissement d'origine, délivrée, signée et cachetée par le responsable scientifique direct ET par le doyen ; cette attestation doit justifier et argumenter la candidature sur le plan scientifique et didactique et sur la base des critères mentionnés dans la rubrique 3 « Conditions de candidature » ; dans cette attestation l'établissement d'origine doit s'engager à intégrer le stage dans le cursus de l'étudiant(e), avec prise en compte de ses résultats dans l'attribution du diplôme (à préciser les modalités concrètes dans l'attestation délivré par les responsables) ;
- attestation d'accueil du responsable du projet de stage dans la structure d'accueil justifiant sa capacité à organiser le stage sollicité et à en assurer la logistique ;
- justificatif de cofinancement, le cas échéant.

ATTENTION

Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la date de clôture de l'appel.

Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après le dépôt du dossier en ligne même si l'appel à candidatures est encore ouvert.

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées ou traduites et certifiées conformes en français. L'absence de l'une d'entre elles entraînera automatiquement le rejet du dossier.

Le candidat ne peut présenter qu'un seul dossier de candidature.

En cas de sélection, l'original du dossier pourra vous être demandé, veuillez le conserver à cette fin.

ANNEXES AU RÈGLEMENT

ANNEXE 1 - LISTE DES CHAMPS DISCIPLINAIRES					
DISCIPLINE		CODE	DISCIPLINE		CODE
Administration publique	D100	Écologie	D117	Médecine vétérinaire	D134
Agro-alimentaire	D101	Économie	D118	Océanographie	D135
Agronomie	D102	Éducation	D119	Philosophie	D136
Aménagement du territoire	D103	Environnement	D120	Physique	D137
Anthropologie	D104	Foresterie	D121	Politique	D138
Archéologie	D105	Génie	D122	Psychologie	D139
Architecture	D106	Géographie	D123	Religions	D140
Arts	D107	Géologie	D124	Santé	D141
Astronomie	D108	Gestion	D125	Sciences de l'information	D142
Biologie	D109	Histoire	D126	Sociologie	D143
Biotechnologies	D110	Hydrologie	D127	Statistiques	D144
Chimie	D111	Informatique	D128	Télécommunications	D145
Commerce	D112	Langues	D129	Téledétection	D146
Communications	D113	Linguistique	D130	Tourisme	D147
Criminologie	D114	Littératures	D131	Traduction	D148
Démographie	D115	Mathématiques	D132	Travail social	D149
Droit	D116	Médecine	D133		

ANNEXE 2 - LISTE DES IMPLANTATIONS DU BUREAU EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE DE L'AUFET DES PAYS SITUÉS DANS LEUR AIRE DE COMPÉTENCE

<p>Bureau Europe centrale et orientale 1, rue Schitu Magureanu 050025, Bucarest, ROUMANIE Téléphone : 004 021 312 12 76 Télécopie : 004 021 312 16 66 courriel : europa-centrale-orientale@auf.org site : www.auf.org/bureau-europe-centrale-et-orientale/</p>	<p>Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldova, Mongolie, Monténégro, Ouzbékistan, Pologne, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tadjikistan, République Tchèque, Turkménistan, Turquie, Ukraine</p>
<p>Antenne de Moldova Université Technique de Moldova, Bât.2 78, rue 31 August 1989 2012 Chisinau, MOLDOVA Téléphone : 00 373 22 23 75 35 Télécopie : 00 373 22 23 23 45 courriel : info@md.auf.org</p>	<p>Campus numérique francophone de Sofia Université de Sofia « St. Kliment Ohridski » 15, Boulevard Tsar Osvoboditel Bâtiment Nord, entrée Shipka, étage 4 1504 Sofia, BULGARIE Téléphone : 00 359 2 946 1075 Télécopie : 00 359 2 946 1075</p>
<p>Campus numérique francophone d'Erevan Université Linguistique d'Etat « V. Brusov » d'Erévan » 42, rue Toumanian 002, Erevan, ARMÉNIE Téléphone : 00 374 10 54 39 09 Télécopie : 00 374 10 58 55 54</p>	<p>Campus numérique francophone de Tirana Université de Tirana Faculté des Langues Étrangères rue El Basan étage 1, aile gauche, salle 107 Tirana, ALBANIE Téléphone : 00 355 68 24 14 329</p>